

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Jean Guillen, Bruno Renon
Membres excusés :	Mme Véronique Autexier, M. Philippe Andrieux
Membres invités :	Néant
Membres absents :	Néant
Invités absents :	Néant

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 30 .2 des RG de la LFNA) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 30.3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 09 du 13/10/2021)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des « Forfaits » du 16 et 17 octobre 2021
- Etude générale de la gestion des forfaits

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 09 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 16 et 17 octobre 2021

- Championnat départemental D3
Poule C : AM.S Soyaux 3 du 17 octobre 2021 (**3^{ème} forfait**)
- Championnat départemental D4
Poule A : F.C.C.L 4 du 17 octobre 2021 (**1er forfait**)
Poule B : AS Vars du 17 octobre 2021 (**1er forfait**)
Poule D : FC Rouillet 3 du 16 octobre 2021 (**2ème forfait**)
AM.S Puymoyen 3 du 17 octobre 2021 (**1er forfait**)
Poule E : FC Rouillac 2 du 17 octobre 2021 (**1er forfait**)
AL St Brice 3 du 17 octobre 2021 (**1er forfait**)
- Championnat départemental D5
Poule A : SC St Claud 2 du 17 octobre 2021 (**2ème forfait**)
FC Fontafie 2 du 17 octobre 2021 (**1er forfait**)
Poule B : AS Aigre 3 du 17 octobre 2021 (**2ème forfait**)

Les clubs concernés seront débités de **40 Euros (D1 à D4)** et de **30 Euros (D5)**
Les clubs concernés seront sanctionnés de – 1 point au classement général

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces forfaits.

1° - Etude générale de la gestion des forfaits

La Commission des compétitions séniors, note que le COMEX lors de sa réunion du 20 août 2021, précise que les rencontres qui ont fait l'objet d'un forfait, ne seront pas comptabilisées en tant que tel jusqu'au 15 novembre 2021 pour considérer l'équipe concernée par un

forfait général.

Ce n'est qu'après cette date que les forfaits entreront dans le décompte pour le forfait général des équipes. Néanmoins, les sanctions sportives (- 1 point) et financières (amendes) seront appliquées pour les équipes concernées.

Au regard de ces directives, la commission des compétitions séniors prend la décision d'appliquer, stricto sensu, ces mesures.

Décision 02 : Les membres de la Commission valident cette décision

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du secrétaire du F.C Aubeterre du jeudi 14 octobre 2021 – Demande de modification d'horaire – Accord du club de l'AM.J Montmoreau → **Avis favorable de la Commission**
La rencontre de D5 – Poule E (FC Aubeterre 2/AM.J Montmoreau 2) initialement programmée le dimanche 24 octobre 2021 à 13h00 est programmée le même jour à 15h00
- Courriel du Président du F.C.C du vendredi 15 octobre 2021 – Demande de report de date – Avis défavorables du club de l'ES Champniers et de l'ET.S Fléac → **Avis défavorable de la Commission**
La rencontre de D2 – Poule A (FCC/ES Champniers) initialement programmée le samedi 16 octobre 2021 à 20h00 est reportée au jeudi 11 novembre 2021 à 15h00
La rencontre de D4 – Poule C (FCC 2/ET.S Fléac 2) initialement programmée le samedi 16 octobre 2021 à 18h00 est reportée au samedi 11 décembre 2021 à 20h00
- Courriel du secrétaire de Jarnac Sports du mardi 19 octobre 2021 – Demande de modification d'horaire – Accord du club de la JS Sireuil → **Avis favorable de la Commission**
La rencontre de D2 – Poule B (Jarnac Sports 2/JS Sireuil 2) initialement programmée le dimanche 24 octobre 2021 à 13h00 est programmée le même jour à 15h00

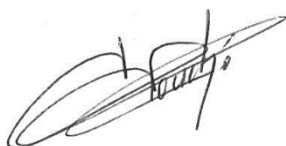
RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 20/10/2021

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°9 du 13/10/2021	Validé	-	-
1	Etude des Forfaits du 16 et 17 octobre 2021	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Etude générale de la gestion des forfaits	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
3	Questions et informations diverses (voir paragraphe concerné)	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 27 octobre 2021 à 17h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

L'animateur
Fouché Laurent



Le Secrétaire
Brandy Philippe

